

SOCIAL

L'intersyndicale va diffuser un « appel commun » pour dénoncer auprès des salariés le plan de rigueur.

Rigueur : rassemblements syndicaux le 13 décembre

Contre-attaquer, pour commencer, sur le terrain de la communication : c'est la riposte au plan de rigueur qu'a arrêté, vendredi, l'intersyndicale (CGT, CFDT, FSU, Unsa, SUD). Les syndicats vont mener, du 1^{er} au 15 décembre, une campagne auprès des salariés en vue d'« interpellier le gouvernement, les élus et les responsables d'entreprises » et de réclamer « plus de justice sociale ». Ils vont diffuser au plus près du terrain un « appel commun » qui dénoncera une « austérité qui fait porter les efforts sur les salariés, creuse les inégalités et risque d'entraîner la récession » et présentera leurs contre-propositions : fin de la défiscalisation des heures supplémentaires, remise

à plat des niches fiscales et des aides aux entreprises, refonte des impôts.

« Le gouvernement joue sur les inquiétudes en martelant que ses mesures sont inévitables. Il faut expliquer aux salariés que d'autres solutions sont possibles », insiste Marcel Grignard (CFDT). Pour Nadine Prigent (CGT), « les salariés doivent intervenir dès maintenant, sans attendre l'élection présidentielle ». Le mardi 13 décembre constituera le « temps fort » de l'opération, avec un appel à des rassemblements locaux, mais pas à manifester ni à faire grève. A Paris, les syndicats occuperont la place de la Concorde, en face de l'Assemblée nationale. Cette riposte peut paraître timide au regard de

leur colère, notamment envers l'instauration d'un jour de carence supplémentaire sur les arrêts maladie. Mais l'échec des actions du 11 octobre - déjà contre la rigueur - a rappelé que les salariés ne semblent, à ce stade, pas prêts à se mobiliser.

Reculer pour mieux sauter ? La CGT espère en tout cas que le 13 décembre « lancera le processus avant d'autres actions en janvier » « C'est une première étape », abonde la FSU. La CFDT et l'Unsa sont plus évasives sur des suites. FO, qui a proposé sans succès une grève de vingt-quatre heures, ne signera pas l'appel commun mais participera aux actions du 13 décembre.

DEREK PERROTTE